BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 985

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-NAZAIRE

Ventes et cessions

530 735 356 RCS Saint-Nazaire.
SAINT MALO AUTOMOBILES.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 30000 EUR.
Adresse : zone artisanale le Pré Malou, 44550 Saint-Malo-de-Guersac.
Date de commencement d'activité : 5 octobre 2026.
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : SAINT MALO AUTOMOBILES, Société à responsabilité limitée, au capital de 30 000 euros, Siège social : ZA du Pré Malou 44550 SAINT-MALO-DE-GUERSAC, 530 735 356 RCS SAINT NAZAIRE. AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE. La société GARAGE GILLES DUCHON, société à responsabilité limitée au capital de 112 540 euros, dont le siège social est situé à SOUSTONS (40140), 7 rue de Gascogne, immatriculée au RCS de DAX sous le numéro 477 803 969, société absorbante, Et la société SAINT MALO AUTOMOBILES, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social à SAINT-MALO-DE-GUERSAC (44550), ZA du Pré Malou, immatriculée sous le numéro 530 735 356 au RCS de SAINT NAZAIRE, société absorbée, Ont établi le projet de leur fusion simplifiée comme suit : 1 - Fusion simplifiée par voie d'absorption par la société GARAGE GILLES DUCHON de la société SAINT MALO AUTOMOBILES, filiales à 100 % de CLARENS AUTOMOBILES. 2 - Les conditions de la fusion ont été déterminées dans le projet de traité de fusions simplifiées signé le 05/10/2026 qui a fixé la date de réalisation de la fusion simplifiée au 01/01/2027. 3 - Les éléments de l'actif et du passif de la société SAINT MALO AUTOMOBILES, dont la transmission à la société GARAGE GILLES DUCHON est prévue, sont évalués à leur valeur comptable, à savoir : Total de l'actif : 548 259 euros. Total du passif : 88 055 euros. Soit un actif net apporté de : 460 204 euros. 4 - Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, le projet de traité de fusions a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax au nom de la société GARAGE GILLES DUCHON le 07/10/2026 et au Greffe du Tribunal de Commerce de Saint Nazaire au nom de la société SAINT MALO AUTOMOBILES le 07/10/2026. 5 - En raison de la détention par la société CLARENS AUTOMOBILES de la totalité des parts sociales composant le capital de la société absorbée et de la société absorbante depuis le dépôt du projet de traité de fusions au Greffe des Tribunaux de Commerce des sociétés concernées jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société absorbante, ni à approbation de la fusion par l'associée unique de la société absorbée, et la société absorbée sera, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion le 01/01/2027, immédiatement dissoute sans liquidation. 6 - Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, et dont la

créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions prévues par les articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce devant le Tribunal de Commerce compétent, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis..

